



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2021

Le Compte Rendu de la séance du 10 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Intervention de Monsieur THOMAS, trésorier de la collectivité, pour présenter la réforme fiscale directe locale de 2021 et faire une analyse sur les comptes de la commune.

## 1) Vote des taux d'imposition 2021

Suite aux dispositions de la réforme fiscale directe locale de 2021, Madame le Maire informe que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires. Concernant le taux du foncier bâti et du foncier non bâti, la commune peut poursuivre le lissage des taux comme les années précédentes. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est de 22.89 % en 2020, est transférée aux communes en compensation de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'adopter les taux proposés :

Taxe foncière sur propriétés bâties : 48.71 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 52.95 %

## 2) Commune : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 :

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020, lesquels font apparaître :

Excédent de la section fonctionnement : + **344 467.80 €**

Déficit de la section investissement : - **18 789.18 €**

**Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de 325 678.62 €**

## 3) Commune : Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le projet du budget primitif, vote à l'unanimité des membres présents le budget 2021 :

- la section **fonctionnement** : **995 000 € en dépenses et 1 130 000 € en recettes**

- la section **investissement** s'équilibre à **635 000 €**.

## 4) Transport : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020, lesquels font apparaître :

Déficit de la section fonctionnement : - **6 137.26 €**

Excédent de la section investissement : + **1 016.00 €**

**Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de 5 121.26 €**

## 5) Transport : Vote du Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le projet du budget primitif, vote à l'unanimité des membres présents le budget 2021 :

- la section fonctionnement s'équilibre à **34 350.00 €**

- la section investissement s'équilibre à **31 336.08 €**

## 6) Réorganisation du temps scolaire pour la rentrée 2021-2022

Le Conseil Municipal, par 17 pour et 1 abstention,

**APPROUVE** la proposition de rester sur l'organisation du temps scolaire de l'école de Dirac à savoir la semaine à 4 jours et ce dès la rentrée scolaire 2021-2022 et pour une durée de 3 ans.

### Questions diverses :

Pour répondre à l'obligation légale (article L2123-24-1-1 du CGCT) Madame le Maire fait état des indemnités perçues par les élus.

Les formations proposées par l'AMF seront envoyées à l'ensemble des élus.

La commune de Dirac a offert à l'ensemble du personnel de l'EPHAD, une petite « pochette dégustative » de produits venant de nos commerçants en reconnaissance du travail effectué durant la période difficile qu'ils ont connus.

Madame Véronique LANOË-MALIVERT, propose que les agents communaux soient également récompensés pour le travail accompli durant cette période de crise sanitaire.

### GrandAngoulême

Groupe de travail Sport : Monsieur Dominique GOUYGOU précise que le thème était accès principalement sur l'Etrier Charentais et la délégation du service public. GrandAngoulême souhaite réaliser un cahier des charges et un contrôle plus précis pour l'accueil des scolaires et des personnes handicapées.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Monsieur Anthony DOUET a questionné GrandAngoulême sur les modalités de concertation.

Date d'affichage : 16 avril 2021

Madame le Maire,

